

DECRET N° 2018/9037 /PM DU 13 NOV 2018

portant nomination de responsables dans les services centraux du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable.-

**LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n°95/145 du 04 août 1995 ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n° 2011/409 du 09 décembre 2011 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2012/431 du 1<sup>er</sup> octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable,

SERVICES DU PREMIER MINISTRE  
 SECRETARIAT GÉNÉRAL  
 DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES  
 ET DES REQUÊTES

**DECRETE :**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

**Article 1<sup>er</sup>.**- Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés aux postes ci-après au Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable:

SERVICES CENTRAUX  
CONSEILLERS TECHNIQUES

|                             |        |
|-----------------------------|--------|
| PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE |        |
| VISA                        |        |
| 24 SEP 2018                 | 000188 |
| PRESIDENCY OF THE REPUBLIC  |        |

**Conseiller Technique n°1 :** Madame **BEYALA Joséphine Thérèse Babette**, épouse **ELOUNDOU**, Matricule **561 096-P**, Professeur des Lycées d'Enseignement Général, précédemment Délégué Départemental de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable du Wouri, en remplacement de Madame **GALEGA**, née **BOBYIGA TANGHAM Prudence**, appelée à d'autres fonctions.

INSPECTION GENERALE

**Inspecteur n°1 :** Monsieur **GOUNES TOUGOULOU John**, Matricule **648 473-0**, Ingénieur des Eaux et Forêts, précédemment Délégué Régional de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable du Nord, en

remplacement de Monsieur WAGNOUN TCHONKAP Valentin, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

**Article 2.-** Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

**Article 3.-** Le présent décret sera enregistré et publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 13 NOV 2018

|                                     |        |
|-------------------------------------|--------|
| PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE<br>VISA |        |
| 24 SEP 2018                         | 000188 |
| PRESIDENCY OF THE REPUBLIC          |        |

LE PREMIER MINISTRE,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,



SERVICES DU PREMIER MINISTRE  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES  
ET DES REQUÊTES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME